

INTERPRO

Matinales du BTP : fin de la saison 3

Les rendez-vous du droit immobilier concoctés par le barreau de Grasse et CFDP Assurances seront de retour en septembre.

Responsabilité des constructeurs, peut-on s'en exonérer ? Le thème, le 17 juin, du dernier épisode avant la trêve estivale pour les Matinales du BTP. A l'origine de cette saga, une réflexion commune entre Me Didier Arena, avocat au barreau de Grasse, et Caroline Legrand, responsable de la délégation antiboise de CFDP Assurances, avec pour objectif de créer des rencontres entre pros de l'immobilier et de la construction sur des thématiques ciblées. Fin 2013, ils se rapprochent logiquement de la Fédération du BTP 06, et sont rapidement rejoints dans leur projet par la SMABTP, BTP Banque et la FNAIM Côte d'Azur. Le top départ est donné en janvier 2014, avec une première Matinale dédiée à la garantie de parfait achèvement qui a connu un beau succès avec une centaine d'inscrits. Sous-traitance, garantie de paiement, réception, assurance dommage-ouvrage, gestion des litiges figurent parmi les thématiques abordées, avec pour mot d'ordre la vulgarisation : "simplifier, parler un langage que tout le monde peut comprendre", souligne Caroline Legrand. Le public ? Des entrepreneurs du bâtiment, des syndics, mais aussi des architectes, des avocats ou des experts : "les Matinales sont aussi des rencontres interprofessionnelles qui permettent aux différents acteurs, qui ont parfois des dossiers en commun dans lesquels ils s'opposent, de discuter entre eux et de voir les choses différemment" explique Caroline Legrand. Et pour être sûr que



Caroline Legrand, Didier Bouvatier (expert), Gaëlle Piwnica (CFDP Assurances), Me Philippe Dan (avocat au barreau de Grasse), Marie-Françoise Taddéi (FBTP 06), Virginie Vitale (CFDP) et Me Hadrien Larribeau (avocat au barreau de Grasse) : le casting de la Matinale du 17 juin.

tout le monde a bien compris, les sessions se terminent toujours par un quizz récapitulatif non dénué d'humour. Simplification, échange et aussi convivialité sont donc au menu de ces rencontres trimestrielles (et gratuites), traditionnellement organisées le vendredi matin au Novotel Cap 3000 autour d'un petit-déjeuner. Rendez-vous en septembre pour la reprise.

Et comme il n'est pas forcément aisé de se renouveler au bout de trois ans, les organisateurs vont de ce pas sonder les habitués pour faire émerger une thématique qui leur tient à cœur, et qui sera décortiquée à la rentrée dans la joie et la bonne humeur.

www.lesmatinalesdubtp.com

Lizza Paillier

Le témoin



Olivier Gorrias,
gérant de CCA
Charpente Couverture
Azuréenne
(Mouans-Sartoux)

Participant de la première heure, Olivier Gorrias est un fidèle des Matinales du BTP. « Ces rencontres m'ont permis d'avoir un gros complément d'information sur des problématiques générales et sur des sujets auxquels on n'est pas forcément confronté au quotidien, que l'on maîtrise assez mal (...). Concernant l'assurance dommage-ouvrage par exemple, j'ai appris l'existence d'un ticket modérateur, celle de la convention CRAC qui définit les pourcentages de responsabilité entre les différents acteurs. Je n'en avais pas connaissance avant, et pourtant c'est indispensable, quand on est face à un expert, pour parler le même langage que lui. En matière de responsabilité civile aussi, il est important de savoir à quel point le contrat d'assurance couvre le dommage que l'on peut causer au tiers. Notre boulot c'est de construire, on n'a pas toujours à l'esprit le fait que même s'il est faible, le risque existe, et on a tendance à l'oublier ». Un traitement préventif qu'Olivier Gorrias continuera de suivre à la rentrée.

CONTRE LA MONTRE

Justice : Grasse adopte le circuit court

Le président du TGI et le bâtonnier ont signé une convention visant à raccourcir les délais au civil.

Le courant semble passer entre le bâtonnier Jean-Marc Farneti et le président du TGI Michaël Janas, qui ont tous deux pris leurs fonctions en début d'année. Les deux hommes ont rappelé les liens forts qui unissent la juridiction et le barreau grassois, des liens qui peuvent et doivent encore être consolidés, a souligné le président Janas ce 28 juin. « Il faut aller encore plus haut, notamment sur la qualité. Et la qualité, en justice, au-delà de la motivation, c'est le temps ». Autrement dit, rendre des décisions dans des délais raisonnables. « Nos délais sont bons au pénal, pour les divorces aussi. En revanche, nous avons une grande marge d'amélioration sur les affaires civiles. C'est un combat contre le temps que nous menons ensemble ». Successions, indemnisations suite à des accidents, conflits de voisinage... Le président Janas prend l'image d'une circulation difficile à gérer. D'où la mise en place de ce circuit court, « une autoroute qu'emprunteront les personnes qui le souhaitent, et qui les mènera à une date d'audience environ un an plus tard ». « Certains dossiers sont favorables à ce type de procédure, complète le bâtonnier Farneti. Dans un dossier d'accident de la circulation par exemple, avec une victime face à une compagnie d'assurance. Aucune des deux parties n'a intérêt à faire traîner le dossier ». Pourtant, les délais sont habituel-

lement longs, trois, quatre, cinq ans parfois. « Je suis certain que l'ensemble des confrères de Grasse s'intéresseront à cette procédure et, dès qu'ils en auront compris le mécanisme et apprécié les résultats, ne pourront que la conseiller à leurs clients. C'est dans l'intérêt de tout le monde, argumente le bâtonnier. Une procédure qui dure des années, ça fait peut-être gagner du temps, mais c'est coûteux pour un cabinet d'avocats, et pour le particulier c'est toujours une épée de Damoclès, alors quand il peut s'en dégager le plus rapidement possible, c'est tant mieux, qu'il soit en défense ou en demande ».

Travail d'équipe

De l'avis commun, cette « autoroute » n'est que la première étape d'une collaboration entre les magistrats, le greffe et le barreau. « Nous avons fait le choix de nous réunir, nous sommes complémentaires. Chacun à sa place, on essaie d'améliorer la justice. La question du temps est importante, difficile à résoudre, il a fallu réfléchir à comment s'en emparer pour trouver des solutions ». Le président Janas a donc redéployé ses effectifs (avec les moyens du bord), affectant des juges supplémentaires à la Chambre civile dès septembre. « Il faut mettre en œuvre des modalités organisationnelles et de moyens pour améliorer les choses.



Le bâtonnier Jean-Marc Farneti et le président Michaël Janas ont procédé à l'officielle signature ce 28 juin au palais de justice de Grasse.

Nous sommes certes en sous-effectifs, mais nous avons des idées. Et face à la contrainte, l'équipe rend plus fort. Il existe une équipe juridictionnelle constituée entre le bâtonnier,

le greffe et les magistrats. Cette équipe, on veut la faire vivre, et cette convention n'est qu'un premier jalon.

Lizza Paillier